

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 8 mars 2021 à 19 h

### ORDRE DU JOUR

#### 10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Ouverture de la séance
- 10.02 Période de questions du public
- 10.03 Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.04 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 février 2021 à 19 h ainsi que du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 22 février 2021 à 9 h.

#### 20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Octroyer une subvention avec convention payée par la Ville centre au montant de 12 500 \$ à l'organisme communautaire Centre de crise de l'Ouest-de-l'Île pour l'année 2021 et approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme communautaire Centre de crise de l'Ouest-de-l'Île pour la consolidation du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine. Autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, Bibliothèques et Développement social, à signer la convention au nom de la Ville.
- 20.02 Accorder des subventions avec conventions aux organismes à but non lucratif qui administrent des piscines de quartier sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, soit Piscine Thorndale inc. pour un montant de 46 466,83 \$ et Association récréative du Parc Pierrefonds pour un montant de 24 099,21 \$, pour un montant total de 70 566.04 \$, taxes incluses, payable à même le budget de fonctionnement 2021, pour couvrir les frais administratifs fixes, d'entretien et de travaux mineurs. Autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, à signer les conventions avec les organismes au nom de l'arrondissement.
- 20.03 Octroyer un contrat de services à chacun des deux organismes sans but lucratif Association aquatique Valleycrest et Association communautaire du parc Versailles, du 8 mars 2021 au 1er décembre 2021, pour la fourniture de services d'activités aquatiques incluant la supervision du bain libre et une programmation d'activités dirigées ainsi que le service d'accueil et d'entretien de propreté sur le site de la piscine municipale Valleycrest située au 4590, rue des Cageux ainsi que sur le site de la piscine municipale Versailles située au 13209, rue Desjardins. Que le conseil approuve les conventions entre la Ville de Montréal et ces deux organismes, établissant les modalités et les conditions des contrats au montant maximal de 139 062,26 \$, taxes incluses, pour la piscine Valleycrest et au montant maximal de 97 094,06 \$, taxes incluses, provenant du budget de fonctionnement 2021, pour la piscine Versailles et autorise monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations, à signer les conventions au nom de la Ville.
- 20.04 Accorder une majoration de 26 159,30 \$, taxes incluses, à même le budget des imprévus, pour le contrat ST-17-11 accordé à L.A. Hébert ltée pour des travaux de chargement, de transport et de disposition des piles de matériaux secs pour l'année 2017 dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, portant ainsi le coût total du contrat de 210 719 \$, taxes incluses, à 236 878,30 \$, taxes incluses. En conséquence, la dépense totale de 242 326,85 \$, taxes incluses, est portée à 268 486,15 \$, taxes incluses.

**20.05** Octroyer à Les entreprises Géniam inc., le contrat numéro ST-20-09 au montant de sa soumission, soit 49 266,79 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 69 193,47 \$ payée par le PTI de l'arrondissement, à savoir un montant de 49 266,79 \$, taxes incluses pour le contrat, 4 926,68 \$, taxes incluses, pour les contingences et 15 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour des travaux de démolition du bâtiment sis au 4915, rue du Collège Beaubois dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

**20.06** Verser des subventions totalisant la somme de 162 919,05 \$, payées par la Ville centre, aux six organismes suivants pour les sept projets identifiés ci-dessous pour la période de mars 2021 à décembre 2022 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2021 de la Ville de Montréal :

|   |                        |
|---|------------------------|
| Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île<br>Travail de milieu - rue Pierrefonds-Roxboro                                    | 38 709.54 \$           |
| Projet Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île<br>Travail de milieu Famille à Pierrefonds centre et ouest                        | 16 761 \$              |
| Maison Caracol<br>Activités parents/enfants<br>Sakado   | 19 096 \$<br>10 339 \$ |
| Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île<br>Le Jardin de l'Espoir - Potager urbain collectif pour les familles monoparentales | 27 485 \$              |
| Centre Famille et Ressource A.D.D.<br>Intervenant SNAP  | 38 599.51 \$           |
| Maison des jeunes de Pierrefonds inc.<br>Il faut un village   | 11 929 \$              |

Approuver les sept projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers et autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Bibliothèques, Culture et Développement social, à signer les conventions au nom de la Ville.

**20.07** Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme communautaire YMCA Québec pour l'offre de service en camp de jour sur le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, suite à l'appel de propositions tenu par l'arrondissement et autoriser monsieur Jay-Sun Richard, chef de division, Sports, Loisirs et Installations ou son représentant, à signer la convention avec l'organisme au nom de l'arrondissement.

### **30 – Administration et finances**

**30.01** Reddition financière au montant de 100 237,17 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 janvier 2021.

**30.02** Autoriser une affectation du surplus au montant de 56 600 \$, taxes et déductions à la source incluses, afin d'augmenter de deux (2) semaines l'offre de service de la Direction des Travaux publics à la population de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la saison hivernale 2020-2021.

### **40 – Réglementation**

**40.01** Avis de motion pour le règlement CA29 0001-12 modifiant le règlement CA29 0001 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés afin de préciser les personnes autorisées à agir dans le cadre des ententes relatives au logement social, abordable et familial, dont le projet est déposé avec le sommaire décisionnel.

**40.02** Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la consultation écrite relative au règlement CA29 0040-49 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 dans le but d'abroger les zones commerciales C-4-269 et C-4-270 afin de créer la zone commerciale C-4-269-2 à l'ouest du boulevard Saint-Jean, entre le boulevard de Pierrefonds et le boulevard Gouin Ouest, et d'autoriser les catégories d'usages « Vente au détail et services (C1) », « Divertissement commercial, hébergement et restauration » (C2), « Service de location d'outils ou d'équipements (6352) » et « Habitation de type multifamilial (H3) » ainsi que les normes et spécifications qui s'y rattachent, tenue du 5 au 20 février 2021 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel numéro 2020-049 pris par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de la Loi sur la santé publique.

- 40.03** Adoption du second projet de règlement CA29 0040-49 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de créer la zone C-4-269-2 à même les zones C-4-269 et C-4-270 et d'autoriser la catégorie d'usages « Habitation de type multifamilial (H3) » de 4 logements minimum en structure isolée d'un minimum de 4 étages, d'un maximum de 8 étages et d'un coefficient d'occupation au sol maximal de 3.
- 40.04** Adoption du règlement CA29 0123-1 modifiant le règlement CA29 0123 sur la tarification de divers biens, activités et services municipaux pour l'exercice financier 2021 aux fins de modifier les tarifs relatifs au chapitre 4 « Ingénierie » et au chapitre 6 « Occupation du domaine public ».
- 40.05** Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la consultation écrite relative au PP-2021-002 visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial - H3 (de type maisons de ville) de 2 étages comprenant 7 logements dans la zone C-5-294-1 au 13357, boulevard Gouin Ouest du côté nord entre les rues Henri-Fabre et Belleville sur les lots 1 368 287 et 1 368 288, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040, tenue du 10 au 25 février 2021 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel numéro 2020-049 pris par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de la Loi sur la santé publique.
- 40.06** Adoption du second projet de résolution PP-2021-002, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment multifamilial - H3 (de type maisons de ville) de 2 étages comprenant 7 logements dans la zone C-5-294-1 au 13357, boulevard Gouin Ouest du côté nord entre les rues Henri-Fabre et Belleville sur les lots 1 368 287 et 1 368 288, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.
- 40.07** Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la consultation écrite relative au PP-2021-003 visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé - H1 de 2 étages dans la zone C-5-298 au 13885, boulevard Gouin Ouest sur le lot projeté 6 363 354 ayant front sur la rue Raymond, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040, tenue du 10 au 25 février 2021 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel numéro 2020-049 pris par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de la Loi sur la santé publique.
- 40.08** Adoption du second projet de résolution PP-2021-003, en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), visant à autoriser l'implantation d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé - H1 de 2 étages dans la zone C-5-298 au 13885, boulevard Gouin Ouest sur le lot projeté 6 363 354 ayant front sur la rue Raymond, et ce, nonobstant toute disposition contraire inscrite au règlement de zonage CA29 0040.
- 40.09** Adoption du premier projet de résolution PP-2021-004 en vertu du règlement CA29 0045 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment multifamilial de la catégorie d'usage "H3" à même la zone C-3-169 sur le lot 4 607 749 situé au 4998-5000, boulevard Saint-Charles intersection rue Ouellette, et d'établir les normes d'implantation s'y rattachant.
- 40.10** Décréter que la demande de dérogation mineure numéro 3002591674 concernant le lot projeté 6 418 305, adresse 4510, boulevard Saint-Charles, visant à permettre dans la zone C-3-221, pour un bâtiment commercial, un rapport plancher/terrain (C.O.S.) minimal de 0,08 au lieu du minimum requis de 0,2 et une marge arrière de 5,5 m au lieu du minimum requis de 9 m, fasse l'objet d'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-049 pris par le ministre de la Santé et des services sociaux du Québec.
- 40.11** Décréter que la demande de dérogation mineure numéro 3002591675 concernant le lot projeté 6 418 304, adresse 4520, boulevard Saint-Charles, visant à permettre dans la zone C-3-221, pour un bâtiment commercial, un rapport plancher/terrain (C.O.S.) minimal de 0,09 au lieu du minimum requis de 0,2, fasse l'objet d'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-049 pris par le ministre de la Santé et des services sociaux du Québec.
- 40.12** Décréter que la demande de dérogation mineure numéro 3002586994 concernant le lot 1 388 595, adresse 7, rue du Centre-Commercial, visant à permettre dans la zone C-7-424-1, pour un bâtiment commercial existant un ratio de stationnement de 1 case par 94,9 m<sup>2</sup>, inférieur au minimum requis de 1 case par 36,15 m<sup>2</sup>, fasse l'objet d'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-049 pris par le ministre de la Santé et des services sociaux du Québec.

**40.13** P.I.I.A. - Construction d'un nouveau bâtiment unifamilial isolé de deux étages au 51, 8<sup>e</sup> Rue - Lot 1 389 124.

**40.14** P.I.I.A. - Implantation de clôtures au 1022, chemin de la Rive-Boisée - Lot 1 841 980.

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance